

DÉCONFINEMENT : RETOUR À L'ANORMAL !

Le 16 mars, débutait en France une période exceptionnelle. Des millions de Français acceptaient sans broncher d'être assignés à résidence pour une durée indéterminée. Chez Gerep, par volonté personnelle d'améliorer la qualité de vie des salariés plutôt que par capacité extralucide, j'avais souhaité développer le télétravail. Un choix facilité par le virage digital que nous avons engagé en 2017. Aussi, dès l'annonce du confinement généralisé, nous avons basculé immédiatement et à 100% en télétravail, tout en assurant le maintien intégral des services.

Pour préparer l'étape suivante, j'ai voulu savoir comment les salariés avaient vécu cette expérience inédite et comment ils envisageaient la sortie du confinement.

Le télétravail : une expérience profitable pour une large majorité de salariés

Si le confinement a nécessité une phase d'adaptation, la plupart de nos collaborateurs y ont trouvé leur rythme de croisière, très rapidement et sans heurts. Pour 65% d'entre eux, le télétravail a été une très bonne expérience, tandis que seuls 5% l'ont plutôt mal vécu. Les 30% restant y ont vu autant d'avantages que d'inconvénients. Naturellement, beaucoup se félicitent de l'économie du temps de transport, et de la flexibilité des horaires. De nombreux salariés affirment également que le télétravail leur a permis d'être plus concentrés, et plus productifs.

La sensation d'isolement, la distance avec les collègues, sont évidemment à mettre au passif du télétravail. Mais cet aspect négatif a été largement atténué dans les équipes qui ont multiplié les visioconférences. Plus rarement, certains ont déploré une difficulté à travailler sans papiers, sans archives ou sans certains outils comme les doubles écrans. Mais, globalement, les outils numériques de gestion de la relation client, d'automatisation du traitement des flux et de gestion de projets ont fait la preuve de leur efficacité et ont emporté l'adhésion de tous. Après une parenthèse si habilement négociée, nous aurions aimé célébrer cette réussite avec l'équipe projet qui a élaboré la charte de fonctionnement du télétravail et organisé sa mise en pratique. Hélas, ce n'est pas encore d'actualité...

Depuis plus de 30 ans Gerep créé avec les entreprises des solutions en termes de protection sociale, santé, prévoyance, retraite, épargne salariale, QVT et bien d'autres. Nous mettons à votre disposition des équipes dédiées pour proposer aux entreprises et à leurs salariés des solutions adaptées à leur besoins en accord avec nos valeurs d'expertise, de service et de technologie.

Contactez-nous au 01 45 22 52 53 ou à marketing@gerep.fr.

Du télétravail à l'arrêt de travail ?

Le déconfinement, qui démarre le 11 mai, n'est pas un retour à la normale. C'est un nouveau défi, plus grand encore que celui du confinement. L'enquête menée auprès des collaborateurs révèle un niveau de tension important, sans doute fortement alimenté par les médias. Ce stress post confinement semble bien plus fort que le stress généré par le confinement. Nombreux sont ceux qui craignent pour leur santé, ou même pour leur vie, et celle de leurs proches. Le sentiment de vulnérabilité à l'égard du virus explose et déborde largement du cadre rationnel et de ce que nous disent les statistiques au sujet des populations à risque. Dans ce contexte, le minimum sanitaire - masque, gel hydroalcoolique, nettoyage des locaux - ne suffit pas à rassurer. Transports, pauses du midi, réunions... les sources d'inquiétude foisonnent.

Pas moins de 70% de nos collaborateurs souhaiteraient continuer de travailler à distance au moins trois jours par semaine. Chez Gerep, le déconfinement prendra donc la forme d'une reprise « à la carte ». La nécessité d'organiser une permanence sur site ne nous empêchera pas de privilégier le télétravail à 80%. Mais la reprise fait naître un besoin d'accompagnement organisationnel et psychologique. Une telle situation donne toute sa pertinence à l'offre de soutien aux salariés que nous avons développée. Pour l'occasion, je souhaite aller plus loin que les lignes d'écoute téléphonique qui sont déjà accessibles, en demandant à une psychologue clinicienne de prendre l'initiative d'appeler les salariés.

Ne sous-estimons pas toutes les menaces qui nous guettent. Même si nos entreprises ont souffert et que la baisse d'activité est malheureusement une menace réelle, il est indispensable de traiter l'angoisse des salariés et d'agir. Faute de quoi, nous risquerions de passer sans transition du triomphe du télétravail à celui de l'arrêt de travail.

Damien Vieillard-Baron

Depuis plus de 30 ans Gerep créé avec les entreprises des solutions en termes de protection sociale, santé, prévoyance, retraite, épargne salariale, QVT et bien d'autres. Nous mettons à votre disposition des équipes dédiées pour proposer aux entreprises et à leurs salariés des solutions adaptées à leur besoins en accord avec nos valeurs d'expertise, de service et de technologie.

Contactez-nous au 01 45 22 52 53 ou à marketing@gerep.fr.